

CONVICTIONS :

Avoir accès à un emploi stable et à un logement décent, permettant de vivre dignement, sont deux enjeux humains fondamentaux. Ils offrent la possibilité de faire face aux charges de la vie courante, de faire vivre une famille ou d'élever dignement des enfants mais aussi la reconnaissance de la place de ceux et celles qui vivent des situations de pauvreté et d'exclusion au sein de notre société.

Fondamentalement, mieux vivre ensemble demande de veiller à faire une place à tous. Aujourd'hui, être en situation de précarité c'est souvent être à l'écart, sans avoir droit à la parole. Construire la vie en société c'est permettre à tous de prendre la parole, c'est aussi donner à chacun un capital de confiance

pour surmonter difficultés et situations de pauvreté, et enfin, c'est ouvrir à tous cette possibilité d'être acteurs et participants de notre société. Une des conditions d'un vivre-ensemble acceptable, c'est l'exercice d'une réciprocité : donner à chacun l'opportunité d'une contribution à la société et aux autres.

Accueillir des personnes d'autres pays est une longue tradition française. Une autre nationalité, culture ou religion ne peut être un motif de rejet ou de discrimination. Au contraire, la diversité peut être une richesse et contribuer à nourrir la qualité du vivre-ensemble dans notre société. Le Secours Catholique reconnaît le droit à la libre circulation des personnes.

PROPOSITIONS :

► RENFORCER, À TOUS LES NIVEAUX LES DISPOSITIFS PUBLICS D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ.

Face à des situations dégradées et à la complexité des dispositifs sociaux, les personnes en difficulté ont le droit d'être accompagnées par des professionnels disposant de compétences particulières. L'accompagnement offert par les bénévoles, on parle aussi d'accompagnement fraternel, est d'une autre nature. Il ne se substitue pas à l'accompagnement par des professionnels.

► RECONNAÎTRE LA CITOYENNETÉ DES PERSONNES :

Les mécanismes sociaux sont plutôt bâtis sur une logique de défiance, de stigmatisation et de demande de justification permanentes.

- Mieux prendre en compte la parole des personnes, créer de nouveaux espaces où puissent être pris en compte leurs avis, leurs contributions et leurs initiatives.
- Simplifier le nombre de procédures pour faciliter l'accès aux droits.
- Passer d'un a priori de défiance à un a priori de confiance et revenir, en ce qui concerne les « filets de sécurité », à une logique de versement en droits supposés.

► ACCÉDER À L'EMPLOI :

- Développer l'offre de formation qualifiante, tout au long de la vie, y compris pour les personnes qui ont été éloignées de l'emploi pendant une longue période.

- Redonner les moyens à Pôle emploi pour l'accompagnement dans la durée des demandeurs d'emploi.
- Garantir l'accès des plus pauvres à des modes de garde d'enfants et à des activités extra-scolaires. Favoriser les initiatives de proximité.
- Assurer l'égalité des salaires pour les femmes et les hommes et une valorisation des interruptions de carrière.

► REVALORISER LES MINIMAS SOCIAUX :

- Augmenter le RSA de 25 % durant le quinquennat
- Créer une allocation de soutien à l'autonomie des jeunes de moins de 25 ans
- Maintenir les prestations familiales jusqu'à l'âge de 20 ans pour le dernier enfant rattaché au foyer.

► HÉBERGEMENT :

- Garantir l'accueil inconditionnel de toute personne quelle que soit sa situation administrative, tout au long de l'année, et la continuité de l'hébergement jusqu'au relogement.

► LOGEMENT :

- Revaloriser les aides au logement.
- Construire 500 000 logements par an pendant cinq ans dont 150 000 logements vraiment sociaux.
- Rendre effectif le caractère universel de la garantie des risques locatifs.
- Mettre en place un moratoire sur les expulsions (logements et campements) avec dédommagement des propriétaires.

PROPOSITIONS :

► ENERGIE :

- Promouvoir un « bouclier énergétique » pour les personnes en difficulté, qui concernerait les dépenses de toutes les formes d'énergie (électricité, gaz, fuel, bois).
- Augmenter la réduction de la facture apportée par le tarif social en faisant davantage jouer la solidarité des autres clients qui aujourd'hui n'impacte que de 1% leur facture. Fixer le seuil de ressources pour en bénéficier au seuil de pauvreté (aujourd'hui c'est celui d'accès à la CMU-C) et porter la réduction de la facture à une part significative (30 à 50 %).
- Rendre obligatoire la diffusion d'un rapport annuel sur le fonctionnement du Fonds de Solidarité Logement (FSL) ; encadrement par l'Etat ou au niveau régional des conditions de ressources et du montant des aides qui sont aujourd'hui très différentes d'un département à l'autre.
- Renforcer la part des aides consacrées à des actions de prévention en isolation thermique. Dans le parc locatif, l'Observatoire de la précarité énergétique pourrait définir un seuil de consommation raisonnable par type de logement tandis que les pouvoirs publics prescriraient une obligation de travaux (isolation, moyen de chauffage) avec prise en compte des frais par un crédit d'impôt (partiel ou total) vers le propriétaire.

► MIGRATIONS :

- Le Secours Catholique souhaite que la France contribue, au sein de l'Union européenne, à promouvoir des politiques migratoires et d'asile respectueuses de la dignité des personnes et une protection accrue des personnes déplacées ou victimes de la traite des êtres humains.
- Revenir à ce qui était possible jusqu'en 2003 : la délivrance de plein droit d'une carte de résident de 10 ans dès le premier renouvellement de la carte de séjour temporaire d'un an pour tous les motifs liés à la vie privée et familiale et dès le troisième renouvellement pour toutes les autres cartes de séjour temporaires.
 - Supprimer des dispositions transitoires qui restreignent l'accès au travail des Roms.
 - Réviser entièrement les taxes (dans le cadre d'une réforme fiscale), encore en forte augmentation dans la loi de finances 2012, qui sont désormais exigées des étrangers pour un visa, une demande de titre de séjour, la délivrance du titre, son renouvellement.
 - Abandonner la « régionalisation » de l'asile, instituée depuis 2009 : les demandeurs d'asile ont été contraints de se regrouper dans les villes où les services préfectoraux ont cette compétence. Les effets concrets et induits par la réforme de la régionalisation montrent que celle-ci doit être abandonnée.
 - Restaurer le droit au travail pour les demandeurs d'asile : la suppression du droit au travail, décidée en 1991 pour dissuader les demandes d'asile « abusives », accroît fortement les difficultés des personnes concernées qui sont réduites à l'assistanat, dépendantes d'une maigre allocation temporaire d'attente, soumises à l'obtention d'une hypothétique place dans une structure d'hébergement. Redonner le droit au travail au demandeur d'asile, c'est d'abord restaurer ces personnes dans leur dignité, c'est leur permettre de percevoir un revenu issu d'une activité et d'accéder ainsi plus rapidement à une vie autonome et à une insertion dans la société.



STATISTIQUES D'ACCUEIL 2011

REGARDS SUR 10 ANS DE PAUVRETÉ

ÉLÉMENTS DE POSITIONNEMENT



SECOURS CATHOLIQUE

Département Enquête & Analyses Statistiques

Tél. : 01 45 49 52 14

dept-statistiques@secours-catholique.org

www.secours-catholique.org

CN12POS-10 - PHOTOS DE COUVERTURE : E. PERRIOT, S. LE CLEZIO, C. HARGOUES / S.C.



© ELODIE PERRIOT / S.C.

Le Secours Catholique a choisi de regarder dix années de pauvreté au travers de ses chiffres et de ses constats sur le terrain. Et en dix ans :

- Non seulement la pauvreté n'a pas diminué mais elle s'est ancrée davantage.
- Sortir de la pauvreté devient une gageure, proche de l'impossible.
- Plus encore qu'il y a 10 ans, le regard s'est durci sur les personnes en situation de pauvreté.
- Face à tous ces constats, le Secours Catholique s'est résolument engagé dans une démarche d'accompagnement, de soutien aux projets des personnes et d'actions participatives.

DES CONSTATS DANS NOS CHIFFRES ET SUR LE TERRAIN :

EN DIX ANS, NON SEULEMENT LA PAUVRETÉ N'A PAS DIMINUÉ MAIS ELLE S'EST ANCRÉE D'AVANTAGE. C'est également le constat posé, à partir de l'expérience de terrain des équipes du Secours Catholique. La pauvreté est une réalité bien plus large que la seule pauvreté monétaire, avec des difficultés dans divers domaines : liens familiaux, santé, logement, mobilité, isolement...

► **Les situations suivies par nos équipes durent plus longtemps.** Si le nombre de personnes aidées évolue peu, le nombre

de rencontres avec les bénévoles et la durée de l'accompagnement des personnes augmentent. Les situations sont de plus en plus complexes.

► **De plus en plus de femmes, et de femmes avec enfants, viennent dans nos lieux d'accueil.** L'accès aux moyens de garde d'enfants et à l'emploi sont très problématiques. Et quand l'emploi existe, il est rarement à temps complet ou à horaires compatibles avec les réalités vécues par les mères de famille.

► **Certains jeunes aujourd'hui sont la 3^e voire la 4^e génération en situation de précarité dans leur famille.** Leurs repères pour s'insérer dans la société ou en emploi, se construisent difficilement, à cause de l'expérience difficile de leurs parents. L'échec scolaire s'installe souvent d'une génération à l'autre.

► **Les revenus de l'emploi ne permettent plus de vivre.** Les emplois à temps partiels, les contrats précaires, génèrent des revenus qui sont insuffisants face aux charges contraintes de plus en plus lourdes. Un emploi ne suffit pas pour vivre dignement.

► **Les demandes alimentaires en hausse sont une conséquence des revenus trop faibles.** L'augmentation des charges (loyer, énergie, produits de première nécessité) et le pouvoir d'achat en baisse rendent l'équation d'un budget équilibré quasi impossible. Le reste à vivre diminue au point que l'endettement souscrit par les personnes et les familles sert majoritairement à couvrir le solde négatif à la fin du mois induit par des dépenses contraintes ou des imprévus.

► **Accéder à ses droits devient de plus en plus complexe.** Faute d'information, d'accompagnement, de nombreuses personnes ne réussissent pas à obtenir ce qui leur est dû ou renoncent à le demander. Le non recours est très important. Soit parce que les personnes elles-mêmes renoncent à faire valoir leurs droits, soit parce que les travailleurs sociaux les dissuadent de déposer un dossier auprès de dispositifs réputés exsangues (FSL...), et ce malgré des efforts visant à simplifier le langage administratif de la part des institutions.

► **Sur le terrain, par manque d'articulation de l'action sociale,** on assiste à une privatisation de l'aide et à la judiciarisation de la défense des droits. Faute de mesures contraignantes, la loi ne s'applique pas dans certains domaines, le recours administratif ou judiciaire devient alors un moyen pour simplement faire valoir ses droits.

► **La situation des personnes migrantes et des familles étrangères** est de plus en plus précaire. En dix ans, de trop nombreuses lois ont fragilisé ce qui donnait un peu de stabilité dans la vie des personnes

migrantes (raccourcissement des durées de titres de séjour, limitation des métiers accessibles, etc.). En découle une très grande pauvreté des personnes, des familles et des enfants.

► **A cela s'ajoute l'augmentation de l'échec scolaire, le manque de formation** des personnes et la difficulté d'accéder à des formations adaptées pour des personnes très éloignées de l'emploi.

Enfin, les inégalités territoriales s'accroissent, en particulier sur les questions d'accès à l'emploi et aux soins.

PLUS ENCORE QU'IL Y A 10 ANS, LE REGARD S'EST DURCI SUR LES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ. Être pauvre est de plus en plus suspect. Il y a une forme de stigmatisation et une nécessité de justifier en permanence de sa situation, de son action d'insertion. La marche vers l'inclusion est de plus en plus haute. Les personnes étrangères n'échappent pas à ce mouvement de rejet. Elles ont été présentées régulièrement comme responsables de difficultés sociales, niant la réalité de leur contribution économique, notamment en matière de protection sociale.

SORTIR DE LA PAUVRETÉ DEVIENT UNE GAGEURE, PROCHE DE L'IMPOSSIBLE. Les personnes en difficulté mais aussi les bénévoles, voire les travailleurs sociaux, ressentent cela fortement avec découragement, usure ou résignation. Il y a un sentiment d'injustice, parfois d'impuissance face à ces inégalités qui se creusent entre les riches et les plus pauvres, ceux qui se perçoivent ou sont perçus comme inclus ou exclus de la société.

EN RÉPONSE À CES DIFFICULTÉS, la société accorde aux personnes en situation de précarité des droits, des allocations ou des aides matérielles avec comme issue attendue, l'accès à un travail. Or, aujourd'hui, il n'est plus possible pour tout le monde d'y accéder, (raisons personnelles ou économiques, de structuration du marché de l'emploi ou de crise économique). Pourtant, l'une des conditions d'un vivre-ensemble acceptable, c'est l'exercice d'une réciprocité. Comment donner à chacun la possibilité d'une contribution acceptable et valorisante à la société et aux autres ?



© GAËL KERBAOL / S.C.

L'ENGAGEMENT DU SECOURS CATHOLIQUE : UNE DÉMARCHÉ D'ACCOMPAGNEMENT

NOMBRE D'INITIATIVES EXISTENT QUI MONTRENT LA DÉTERMINATION, L'OBSTINATION ET L'ENGAGEMENT DE PERSONNES POUR SORTIR DE LA PAUVRETÉ.

L'accompagnement veut essayer de redonner l'espoir, le goût de vivre et permettre à chacun d'être reconnu dans ce qu'il est, dans ses efforts et ce qui fait sa vie. C'est une démarche commune qui nécessite confiance, écoute et se vit dans la réciprocité. Elle vise à redonner envie, à révéler les potentialités des personnes afin qu'elles puissent, à nouveau, faire des choix, être actrices de leur vie, se réapproprier des liens sociaux, des réseaux de soutien, reprendre confiance.

Les réponses d'urgence historiquement apportées par notre association ne sont plus suffisantes. Si l'aide matérielle et immédiate est toujours nécessaire, l'association a développé de nouvelles actions pour essayer de répondre aux besoins de manière nouvelle.

Pour autant, la lutte contre la pauvreté n'est pas du ressort exclusif des associations. Il appartient aux pouvoirs publics et aux acteurs économiques d'en faire un axe central des politiques publiques et aussi un critère important d'évaluation de ces politiques.

Parmi la palette d'actions développées par le Secours Catholique, un grand nombre peut illustrer cette notion d'accompagnement.

► **La recherche d'emploi :** au-delà des actions d'accompagnement vers l'emploi ou vers les structures sociales spécialisées, des équipes suivent de manière plus globale des personnes, car l'emploi est rarement le seul lieu de précarité de ces personnes.

► **Les micro-crédits et le soutien face à l'exclusion bancaire :** Il s'agit de soutenir de nouveaux projets, permettre de dépasser un moment de creux, se donner de nouveaux moyens pour aller vers l'emploi, ou créer son activité. Soutenir l'accès au micro-crédit pour les personnes rejetées du système bancaire est essentiel pour éviter qu'elles ne se tournent vers des solutions de remplacement dangereuses et chères comme le crédit revolving aux taux d'intérêts exorbitants. Nous luttons aussi contre l'exclusion bancaire qui est souvent l'antichambre de l'exclusion sociale.

► **Les jardins solidaires :**

• Les jardins sont souvent un moyen pour développer une activité collective de mieux-être pour les personnes. L'activité jardin leur permet de s'épanouir car elles sortent de l'isolement, mettent en œuvre des savoirs-faire, s'entraident parfois.

• Ils permettent de développer des systèmes d'autoproduction, de partage, et parfois se situent comme un élément d'un système d'échange local.

► **L'accompagnement des migrants :**

• Développer le premier accueil et l'accès aux droits,
• Contribuer à l'insertion dans la société (apprentissage de la langue et de la culture)
• Soutenir l'intégration complète de la personne (emploi, logement...)

► **L'accompagnement des personnes vivant à la rue :**

• Les accueils de jour, avec la présence quotidienne de bénévoles pour accueillir et écouter les personnes vivant à la rue, offrent des espaces pour se poser, pour prendre soin de soi, pour dialoguer. Ces lieux repères offrent la possibilité aux personnes de participer à la vie des lieux d'accueil.
• Accompagnement vers le logement : les équipes soutiennent et conseillent les personnes dans leur recherche de logement. De nombreuses délégations ont aussi des places locales d'hébergement provisoire.

► **L'accès aux vacances :**

• Accueil familial de vacances : accueillir un enfant pour les vacances, c'est contribuer à son épanouissement mais aussi à celui de sa famille. C'est nouer souvent une relation de confiance durable qui accompagne ces enfants jusqu'à l'âge adulte.
• Partir en vacances en famille, c'est l'occasion de vivre des expériences nouvelles, de construire un projet, de renouveler les relations familiales et sociales. Cela permet très souvent un renouvellement de la confiance en soi.
• Les vacances en groupe sont une autre forme de vacances qui permet à chacun, dans la vie collective, d'expérimenter des relations de confiance et de solidarité et de découvrir la richesse de la vie en commun.

► **Le parrainage de proximité :** ce type d'accompagnement permet, au sein d'un réseau de parents, que se vive une relation de confiance entre un adulte et un enfant en lien avec ses parents. Car tout enfant a besoin d'un entourage bienveillant et de relations de confiance au-delà de sa famille pour grandir.